



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CNPN RDQ 06 FEVRIER 2018

FORCE OUVRIÈRE OBTIENT des jours d'absences rémunérés pour effectuer un déménagement !

COMMISSION
PARITAIRE
NATIONALE DE
NÉGOCIATION

RÉGIE DE QUARTIER

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion 12 décembre 2017 ;
2. Avenant à la Convention Collective sur la réécriture (mise à signature) ;
3. Poursuite des discussions sur l'avenant relatif au paritarisme ;
4. Discussion sur l'avenant portant sur la convention de forfait en jours sur l'année ;
5. Divers (programme des négociations pour l'année 2018).

Les organisations syndicales de salariés présentes à cette Commission Paritaire Nationale de Négociation sont **FO**, CFDT, CGT et CFTC.

1. Validation du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2017 :

FO rappelle que le compte rendu du 14 novembre 2017 n'a pas été validé à la dernière CPNN, suite à nos modifications apportées le même jour à la réunion. Après relecture des annotations de **FO**, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du 12 décembre 2017 est adopté à l'unanimité, après lecture des modifications apportées par notre syndicat.

Toutefois, les organisations syndicales rappellent de nouveau leur exigence que le compte rendu soit fidèle aux débats, ce qui n'était pas le cas dans le projet de compte rendu du 12 décembre 2017. La retranscription doit être la plus précise et honnête possible.

En effet, certaines discussions sont retranscrites comme si elles étaient closes alors qu'il était convenu qu'elles soient rediscutées.

Afin d'éviter ce genre de confusions, nous proposons que désormais les décisions prises soient relues en cours de réunion.

Un des points de désaccord que nous avons soulevé quant au projet de compte rendu initial de la Commission Paritaire de Négociation du 12 décembre 2017 est le suivant : il était écrit que le collègue employeur ne pouvait pas accorder de congés pour déménagement, or, dans les faits, celui-ci devait apporter sa réponse à la prochaine négociation, ce qui est très différent !

2. Avenant à la Convention Collective sur la réécriture conventionnelle (mise à signature) :

Cette longue discussion sur la nécessité de la retranscription de la fidélité des débats dans les comptes rendus nous a permis de réaffirmer notre revendication d'amélioration de la Convention Collective Nationale des Régies de Quartier.

Après plusieurs levées de séance, tant patronales que salariales, nous avons obtenu des jours supplémentaires pour déménagement.

Nous avons trouvé un accord sur le principe suivant : « **Tout salarié, sans condition d'ancienneté, bénéficie sur justification, d'une autorisation d'absence rémunérée d'une journée par déménagement. La demande devra être formulée une semaine avant l'évènement** ».

Commentaire FO : le rapport de force que nous avons construit dans l'unité syndicale a permis d'aboutir à l'obtention d'une de nos revendications : l'autorisation d'absence rémunérée d'une journée par déménagement. La défense et l'amélioration de la convention collective nationale sont une exigence au quotidien qui permet des victoires.

Cette disposition sera ajoutée à l'avenant qui est en cours de négociation.

FO a apporté de nouvelles demandes de modifications quant au dernier avenant de réécriture conventionnelle transmis par le SERQ avant la CPNN du 6 février.

En effet, la dernière proposition du SERQ malgré les points d'accord obtenus dans les précédentes négociations, là aussi, n'est pas fidèle à la conclusion des débats. Il y a nécessité de clarifier davantage les points abordés, d'être prudent en ce qui concerne la formulation de la réécriture. L'employeur tente de simplifier l'écriture afin que cela puisse lui être favorable.

Pour FO, il est important de spécifier que l'alinéa visé par une modification n'entraîne pas la révision ou la suppression du reste de l'article.

Nous en sommes aujourd'hui à plusieurs mois de négociations sur ces 9 points. Il semblerait, **enfin**, que le SERQ ait pris bonne note de nos observations et valide ainsi notre projet d'avenant...

Un nouvel avenant devrait être donc mis à signature prochainement.

FO ne sera signataire que si l'avenant acte les avancées obtenues dans la négociation.

Nous restons toujours et encore vigilants, le dernier avenant proposé par le SERQ a fait preuve qu'il fallait toujours être attentif et minutieux !

Les autres points sont encore en discussion. FO continue à revendiquer la défense et l'amélioration des droits conventionnels.

3. Poursuite des discussions sur l'avenant relatif au paritarisme :

Lors de la CPNN, le SERQ a remis à l'ensemble des organisations syndicales un document sous forme de tableau, reprenant un prévisionnel des dépenses qui seraient affectées au fonds de paritarisme.

Quel étonnement que de voir que les organisations syndicales pourraient se voir supporter certaines dépenses telles que les frais de secrétariat, la location de la salle et même le café !!!

À la CPNN de septembre 2017, l'estimation des dépenses s'évaluait à environ 21500 €, aujourd'hui nous sommes à 31375 €. **Une inflation de 10000 € que le SERQ justifie par les frais de collecte du fond du paritarisme.**

Nous vous laisserons le soin d'imaginer que le reste du fonds de paritarisme pour favoriser « le dialogue social » en sera ridicule à ce rythme là !

Ce tableau est insuffisant pour les organisations syndicales, il n'est pas assez détaillé. Ce flou témoigne d'une volonté des employeurs de nous réduire au maximum le fonds de paritarisme.

Nous proposons donc de prendre le temps de la négociation et de ne pas précipiter sa conclusion

Le SERQ, devant nos revendications et ~~à juste titre~~, nous demande d'établir pour chaque organisation syndicale le volume financier que cela peut représenter, en fonction des réunions, des temps de formation et préparation, des dépenses liées à nos déplacements...

Commentaires FO : le SERQ est dans une logique de restriction budgétaire. Nous l'avons déjà constaté lors de « la négociation » sur la valeur du point dans la CPNN précédente et cela continue... Nous ne serons pas dupes et ne laisserons pas l'argent prévu au fonds du paritarisme se dissiper en « dépenses inexactes ou approximatives ».

4. Discussion sur l'avenant portant sur la convention de forfait jours sur l'année :

La discussion a été de courte durée.

FO a réaffirmé son opposition à ce type d'accord qui a tendance à rendre les salariés encore plus flexibles, et donc à accentuer les risques professionnels.

Le SERQ précise qu'aujourd'hui le forfait jours peut être négocié au sein même des Régies et donc qu'il serait bien de borner et verrouiller ce point au niveau de la Branche. Nous rappelons que nous avons déjà porté des revendications afin de réduire la flexibilité qu'entraîne le forfait jours, mais que le collège employeur ne semble pas y apporter attention.

Commentaire FO : le Syndicat Employeur des Régies de Quartier fait ici référence aux Ordonnances Macron qui « sanctuarisent » les dérogations possibles par l'accord d'entreprise au détriment des garanties de la Branche. La **FNAS FO** reste résolument opposée aux Ordonnances Macron car elles poursuivent et amplifient la casse des droits collectifs des salariés. Toutefois, nous ne sommes pas prêts à répondre au chantage du syndicat employeur qui voudrait instaurer comme règle la flexibilité des salariés cadres au niveau de la Branche professionnelle !

5. Divers (programme des négociations pour l'année 2018) :

Le SERQ fait part des points à traiter pour 2018 : ceux déjà entamés (avenant sur la convention, le forfait jours pour les cadres et l'accord sur le fonds du paritarisme) et ceux à venir (Égalité professionnelle, le Comité Social Economique comme nouvelle Instance Représentative du Personnel qui met fin aux DP/CE/CHSCT, et, enfin, le thème sur la pénibilité/conditions de travail).

Le débat s'est engagé sur la mise en place des CSE. Le SERQ est favorable à un accord de Branche plutôt qu'une négociation au local dans les Régies et semble vouloir mettre ce point à l'ordre du jour rapidement.

Commentaires FO : ceci est un bon point. Encore faut-il définir le contenu de l'accord ! **FO** souhaite que de nombreux thèmes soient verrouillés au niveau de la Branche et donc non dérogeable à la baisse dans l'entreprise. Il est nécessaire de verrouiller dans le bloc 1 et 2 (découlant des Ordonnances Macron) un maximum de dispositions conventionnelles, notamment, les moyens que les salariés ont pour se défendre, à savoir leurs Instances Représentatives du Personnel.

Pour FO, l'égalité des droits collectifs est un principe qui doit être défendu ! Or seule la Branche peut le garantir ! L'absence de ce principe est la porte ouverte aux inégalités les plus injustes, ce que permettent les Ordonnances Macron ! C'est pour cette raison que la FNAS FO continue à revendiquer l'abrogation de la Loi Travail et des Ordonnances Macron qui la poursuivent et l'amplifient.

Les organisations syndicales demandent s'il est possible d'obtenir toutes les dates des prochaines élections prévues dans les Régies.

Le SERQ pense qu'il paraît difficile d'avoir ces informations... Pourtant, un mail à tous les Directeurs des Régies est réalisable avec comme demande : la date des dernières élections, la date des prochaines, le nombre d'élus... Le SERQ répond donc favorablement à notre demande et doit essayer d'obtenir un maximum de renseignements à ce sujet.

De plus, **FO** demande que les points suivants soient ajoutés aux thèmes des négociations à venir :

- L'amélioration des grilles de classification.
- L'utilisation du Plan de Formation au sein des Régies.

Commentaire FO : l'augmentation des saisines de salariés des Régies de Quartier, dans le cadre de la Commission d'Interprétation sur des sujets touchant à la rémunération et à la classification, montre qu'il est de temps que les employeurs garantissent des critères objectifs (ancienneté, qualification...) pour la progression de carrière de leurs salariés.

L'important reliquat (plusieurs centaines de milliers d'euros) lié à la non utilisation des Plans de Formation par les régies témoigne d'un possible défaut de consultation des Instances Représentatives du personnel. Il faut y remédier ! C'est inacceptable !

Paris, le 5 avril 2018

Pour la délégation FO : Stéphane REGENT, Isabelle TESSIER